



## RÈGLEMENT POUR PARTICIPER À L'HISSÉ Ô

### ➤ Le groupe et sa composition

- Pour participer, le groupe doit proposer un projet de musiques amplifiées. Les projets « solo » ont également leur place.
- Les musiciens participant doivent tous être amateurs et ne pas avoir de contrat avec une maison de disque ou un label.
- Le groupe doit être composé en majorité de lycéens (lycées de La Rochelle, Surgères et Saint Jean d'Angely). Seul un membre du groupe peut être collégien, étudiant ou adulte.
- Il est important de se présenter en groupe et d'éviter que certains membres ne changent en cours de route. Seulement une personne du groupe peut être remplacée jusqu'à la finale.
- Un musicien peut faire partie de plusieurs groupes d'un même lycée mais ne peut pas jouer dans plusieurs groupes de lycées différents.
- Les groupes ou artistes ayant déjà participé à la soirée finale de l'Hissé Ô ne peuvent pas s'inscrire, sauf s'il s'agit d'un projet différent.

### ➤ Comment inscrire son groupe : les modalités

- Les inscriptions se font auprès du référent jeunesse de l'établissement.
- Vous êtes une majorité d'élèves du même lycée ? L'inscription se fait dans le lycée le plus largement représenté.

- Il y a une égalité entre les membres du groupe d'un ou plusieurs lycées ? Vous avez le choix de vous inscrire dans le lycée que vous souhaitez.

➤ **Les étapes de la sélection**

- Les sélections se feront dans les lycées, les dates et lieux exacts seront communiqués ultérieurement.

- Le groupe devra proposer un set d'environ **15 minutes** constitué d'au moins **1 composition originale et deux reprises ou de 2 compositions et une reprise.**

- Vous passerez devant un jury composé de membres de l'équipe de La Sirène et de référents jeunesse.

- Dès lors que le groupe s'inscrit, les membres devront remplir un formulaire avec leurs informations suivantes : coordonnées, fiche descriptive du groupe, autorisation de droit à l'image et parentales.

- Les résultats seront donnés une fois que tous les groupes seront passés devant le jury.

➤ **Pour les groupes sélectionnés**

-Les groupes sélectionnés s'engagent à assister à l'ensemble des répétitions proposées et encadrées par l'équipe de La Sirène.

-Les groupes devront participer au volet communication de l'évènement : interviews, médias lycéens, réseaux sociaux. Toutes les modalités de droits à l'image auront été vérifiées avant.

-Les musiciens autorisent l'équipe organisatrice de l'Hissé Ô à diffuser librement sur internet deux morceaux de leur prestation enregistrée lors du concert final et à ne recevoir aucune rémunération en échange de leur prestation.

-Deux prix seront remis lors de la soirée finale : un prix du jury composé de professionnels de la musique et un autre prix, celui du public (par vote).

-En cas de non-respect des règles et engagements, l'équipe organisatrice se réserve le droit de donner sa chance à un autre groupe ayant participé aux sélections.

-L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier le règlement. Elle étudiera chaque proposition et prendra une décision en fonction des contraintes techniques et de la cohérence du projet artistique

A ..... Le .....

Signatures des membres du groupe participant